

double, le nom du donateur, qui est à l'intérieur, échappe à la vue de tout le monde.

Lorsqu'au retour du cimetière, la famille fait le triste rangement de la maison, elle rassemble les cartes de messes semées un peu partout, et rien ne peut la consoler dans ces moments si douloureux comme de voir, en même temps, les secours qui vont arriver en grand nombre au cher mort et la sympathie agissante des parents et des amis. C'est justement à ce double point de vue que répond merveilleusement la carte de messes, le point de vue religieux et le point de vue des relations de société. Les familles qui ont l'habitude de renvoyer une carte imprimée à toutes les personnes qui assistaient à l'enterrement ajoutent à la main, au bas de la carte, pour remercier les donateurs de messes : « Merci pour les messes. »

La persécution en France

De la Semaine religieuse de Quimper :

Le vendredi 5 juillet, à l'audience du tribunal correctionnel de Brest, comparaissaient pour infraction aux lois sur les Congrégations les supérieures et les religieuses des deux établissements congréganistes fondés par les Sœurs du Saint-Esprit à Lambézellec et à Kérinou. M. le curé de Lambézellec, président du Conseil d'administration de la Société civile « Ecole libre de Notre-Dame de la Bonne-Nouvelle » de Kérinou, et M. Maurice de Couessin de Boisriou, propriétaire de cet établissement sont également compris dans les poursuites, ainsi que la Supérieure générale de la Congrégation, à Saint-Brieuc.

Interrogées par le président, les inculpées ont déclaré n'avoir jamais eu la moindre intention de révolte. Si, en continuant à demeurer à Lambézellec et à Kérinou, elles se mettent en opposition avec la loi, c'est la loi qu'il convient d'incriminer, car, pour elles, elles se voient contraintes de vivre ainsi par les nécessités mêmes de l'existence.

L'une d'elles n'a pas craint, en plein tribunal, de développer cette considération et de faire ressortir les iniques et monstrueuses conséquences d'une telle loi. Elle l'a fait avec une